

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30/09/2026

Accusé de réception en préfecture
032-LE330006-20260930-BIS-0031-2026-DE
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception en préfecture : 07/10/2026

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 30 septembre 2026 à 11h00
- Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de
Madame Nathalie LE YONDRE, Présidente.

Elus présents avec voix délibérative :

• Titulaires :

Denis ABRAND, Christiane BOURSEAU, Bruno BUREAU, Laurence CHATELIER, Dominique CLAVERIE, Xavier DANNEY, Laurent DE LAUNAY, Adrien DEBEVER, Karine DESMOULIN, Christophe DUPRAT, Frédéric DUPIC, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Damien HOAREAU, Michelle LACOSTE, Alain MANO, Jérôme PESCIANA, Emmanuel SALLABERRY, Denis SIRDEY, Catherine VIANDON

• Suppléants :

Jean-Luc Besse

Elus représentés :

Michel POIGNONEC (*procuration à M. SALLABERRY*)
Isabelle PILLON (*procuration à M. DUPRAT*)
Alexandre RUBIO (*procuration à M. DUPIC*)

Elus excusés :

Stéphanie ANFRAY, Yasmina BOULTAM, Louis CALAVEIRO, Jean-François EGRON, Patrick EXPERT, Nathalie LACUEY, Christine LUQUEDEY, Aline MOUQUET, Karine PALIN, Murielle PICQ, Michelle SAINTOUT, Fabien ROBERT

Elus suppléants présents sans voix délibérative :

Frédéric AURIER, Bernard DUDON, Mariette DUFIET, Jean-François QUISSOLE, Matthias ROBINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine VIANDON

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent

Administratifs présents : Caroline DESAIGUES (Directrice générale), Guillaume GIRARD (Directeur opérationnel), Elodie PEYROUX (Directrice opérationnelle), Céline WETTERWALD (Directrice opérationnelle),

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 22/09/2026 à chaque membre du Conseil d'administration.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/09/2026

Délibération n° DE-0051-2026

Rapporteur : **M SALLABERRY**

Objet : Mission facultative d'accompagnement à la gestion des archives – Evolution de la prestation et actualisation de la tarification

Le Centre de Gestion propose, depuis plus de dix ans, un service facultatif d'accompagnement à la gestion des archives aux collectivités et établissements publics locaux du département.

Cette offre de service a depuis lors été par ailleurs complétée d'une mission d'accompagnement à l'archivage électronique.

L'intervention d'archivistes itinérants qualifiés et spécialisés permet aux collectivités de bénéficier d'une aide dans la gestion courante de leurs archives, ou dans le traitement de leur arriéré. L'activité du service est réalisée sous le contrôle scientifique et technique des Archives départementales.

94 collectivités sont, à ce jour, conventionnées avec le service.

Les archivistes itinérantes accomplissent chaque année environ 450 jours de mission pour une trentaine de collectivités.

L'intervention des archivistes en collectivité est facturée, après la réalisation d'un diagnostic, selon une grille tarifaire à la journée, la demi-journée ou à l'heure. Quatre niveaux de tarifs sont proposés selon le degré d'expertise nécessaire pour réaliser la prestation :

- Niveau 1 : récolement, élimination de premier niveau, traitement des archives contemporaines et explication des outils aux agents, suivi
- Niveau 2 : traitement des archives anciennes et modernes
- Niveau 3 : accompagnement d'un agent à la gestion des archives (transfert d'un socle de compétences), toutes prestations d'archivage électronique
- Niveau 4 : conseil et la sensibilisation des agents à la gestion archivistique des documents électroniques

Les tarifs couvrent

- Les éléments liés à la rémunération des archivistes positionnés sur les missions : traitement indiciaire brut, droit à congés payés, supplément familial de traitement, compléments de rémunération (régimes indemnitaires dont l'indemnité de fin de contrat) ;

- Les éléments liés à la gestion administrative de la mission : charges de fonctionnement du service.

C'est le Conseil d'administration qui est compétent pour définir les conditions générales de tarification des prestations de service.

La dernière revalorisation de la tarification a été adoptée par le Conseil d'administration par la délibération DE-0036-2024 le 25 septembre 2025.

Une actualisation de la tarification est proposée pour 2027.

S'agissant des tarifs de la prestation

- Il est proposé d'augmenter de 10% les tarifs en vigueur.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30/09/2026

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20260930-BISDE-0051-2026-DE
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception en préfecture : 07/10/2026

- Concernant ni cotisants, ni contributeurs au Centre de Gestion pour lesquels le service peut intervenir en vertu de la délibération DE-0067-2024 du 18 décembre 2024 du Conseil d'administration, il est proposé d'augmenter la facturation de 5%. Il est précisé que ces missions sont très marginales.

Les tarifs proposés sont repris dans le tableau ci-dessous. Ils comprennent la tarification existante des missions (tarifs actuels) et celle proposée pour l'année 2027 (nouveaux tarifs)

ARCHIVES PAPIERS		
	Tarifs actuels (2026)	Nouveaux tarifs (2027)
• Diagnostic	Gratuit	Gratuit
	NIVEAU 1	NIVEAU 1
• Récolement		
• Elimination de premier niveau	388 € la journée	427 € la journée
• Traitement des archives contemporaines et explication des outils aux agents	201 € la demi-journée	221 € la demi-journée
• Suivi	56,50 € l'heure	62 € l'heure
	NIVEAU 2	NIVEAU 2
• Traitement des archives anciennes et modernes	425,50 € la journée	468 € la journée
	219,50 € la demi-journée	241,50 € la demi-journée
	62,50 € l'heure	69 € l'heure
	NIVEAU 3	NIVEAU 3
• Accompagnement d'un agent à la gestion des archives (transfert d'un socle de compétences)	439 € la journée	483 € la journée
	225,50 € la demi-journée	248 € la demi-journée
	69,50 € l'heure	76,50 € l'heure

ARCHIVES ELECTRONIQUES		
	Tarifs actuels (2026)	Nouveaux tarifs (2027)
• Diagnostic	Gratuit	Gratuit
	NIVEAU 3	NIVEAU 3
• Etat des lieux détaillés de la production électronique	439 € la journée	483 € la journée
• Eliminations d'archives électroniques	225,50 € la demi-journée	248 € la demi-journée
• Versement d'archives électroniques	69,50 € l'heure	76,50 € l'heure
• Suivi		
		NIVEAU 4
• Conseil et accompagnement en matière d'archives électroniques	459 € la journée	505 € la journée
	236 € la demi-journée	259,50 € la demi-journée
	72,50 € l'heure	80 € l'heure

Le Conseil d'administration, sur le rapport de la Présidente, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés (une abstention),

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/09/2026

Signature électronique en préfecture
N°33-28439003-2260930-BISDE-0051-2026-DE
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

APPROUVE :

- Les nouvelles grilles tarifaires du service d'accompagnement à la gestion des archives
- L'application d'une augmentation de 5% sur la facturation des organismes non territoriaux ni cotisants, ni contributeurs au Centre de Gestion pour lesquels le service serait amené à intervenir.

DIT QUE :

- Ces dispositions entreront en vigueur pour la facturation liée aux diagnostics réalisés à partir du 1^{er} octobre 2026, dont les missions seront planifiées en 2027,
- La durée de validité d'un diagnostic est de 12 mois.

La Présidente du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 30 septembre 2026



La Présidente

Nathalie LE YONDRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉE LE :

PJ : Annexe à la convention cadre d'adhésion – Grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2026